

## Compte-rendu de la réunion n° 15 du bureau

-----

La réunion se tient dans les locaux du Syndicat de Pays, le 23 mars 2007, sous la présidence de Mme BEVIERE.

Le quorum étant atteint, Mme BEVIERE ouvre la séance à 9 h 40 et fait part des excuses de :

- M. BRETEAUX, Conseiller régional du Centre
- Mme MERESSE, Agence de l'Eau Loire Bretagne
- M. RATISSEAU, Société Antartic

Assistaient également à la réunion :

- M. LELUC, Syndicat des irrigants du Loiret
- Christine MORIN, Animatrice SAGE Nappe de Beauce.
- Sophie DERUYVER, Animatrice SAGE Nappe de Beauce

La liste des personnes présentes est en annexe.

### **1/ Validation du compte rendu de la réunion du 19 février 2007**

M. VERLEY souhaite modifier son intervention page 4 en remplaçant : « indique que les services de la DIREN ne sont pas d'accord avec la modification de la répartition individuelle des volumes ou le transfert des volumes morts d'un agriculteur à un autre (bourse d'échange de volumes). Cette pratique risque d'accentuer la pression de prélèvements dans les endroits où elle est déjà très forte » par « indique que s'il y a redistribution des volumes individuels, il faudra veiller à ce que cela n'augmente pas la pression dans les secteurs où elle est déjà forte. »

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme BEVIERE indique que le compte rendu du 19 février 2007 est validé avec les modifications apportées par M. VERLEY.

### **2/ Point n°1 : Proposition de rédaction du paragraphe relatif à la gestion volumétrique de la nappe de Beauce pour les SDAGE Loire-Bretagne et Seine Normandie**

M. VERLEY présente la proposition de rédaction concernant la gestion des masses d'eau 4092 (nappe libre) et 4135 (nappe captive) inscrite dans le projet de SDAGE Loire-Bretagne.

En ce qui concerne le volume maximum prélevable par an de 420 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation :

Il est précisé que ce volume tient compte de la Beauce blésoise dans son intégralité (54 Mm<sup>3</sup>) alors que 9 communes du Blésois n'appartiennent pas au périmètre du SAGE. Il faudrait idéalement soustraire le volume de ces 9 communes au volume total.

M. LIROCHON propose d'attendre de voir si ce volume à soustraire n'est pas marginal. Dans ce cas, on conserverait un volume total de 420 Mm<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la définition d'un volume maximum prélevable pour l'industrie et l'adduction publique pour l'AEP :

Il est rappelé que le classement de la nappe de Beauce en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) a pour conséquence l'interdiction de tout nouveau prélèvement (agricole ou industriel).

M. LIROCHON s'interroge sur ces interdictions. Il se demande pourquoi elles sont maintenues alors qu'un nouvel indicateur pour la gestion volumétrique est proposé. Il s'interroge également sur la notion de gestion équilibrée citée dans le texte de la ZRE. Cette notion est très délicate et il souhaiterait que les Services de l'Etat puissent préciser ce qu'ils entendent par l'atteinte de l'équilibre de la ressource.

M. MEYER précise que ces mesures restrictives sont prises dans l'attente d'une gestion durable de la ressource. Quand le SAGE sera adopté, les autorisations de prélèvement seront débloquées pour obéir aux principes établis par le SAGE (règlement du SAGE). Il ajoute que la nappe captive sous la forêt d'Orléans fait l'objet de nombreuses demandes pour l'AEP et l'industrie et qu'il lui semble nécessaire de définir des volumes prélevables pour cette masse d'eau, volumes qui tiendraient compte des besoins industriels et AEP. Pour la partie libre de la nappe, on pourrait se contenter de délimiter des zones en fonction de la densité de prélèvement. Il précise que la DDAF 45 a lancé une étude pour dresser un bilan complet des différents usages de l'eau (agricole, AEP, industriel) sur l'ensemble du Loiret.

M. ROBERT regrette que toute la nappe de Beauce soit classée en ZRE alors que seule la partie captive le justifiait.

Mme JOVY mentionne qu'il paraît difficile de définir des volumes pour l'industrie et l'AEP (dont l'usage est prioritaire) et qu'il semblerait plus judicieux de prévoir un suivi fin des prélèvements pour appréhender l'équilibre de cette nappe. Elle appuie les propos de M. MEYER et mentionne qu'il serait en effet intéressant de cartographier l'ensemble des prélèvements industriels et d'établir des zonages qui tiennent compte de la sensibilité des milieux.

M. BINANT et M. ROBERT rappellent qu'il est très difficile de fixer un quota pour les industriels. Cela bloquerait l'économie de la région. Ils précisent que le comité de pilotage qui a examiné cet enjeu n'a pas retenu le principe de quotas mais le principe d'économies progressives sur plusieurs années avec des objectifs de réduction des prélèvements et un étalement des efforts sur plusieurs années.

M. LELUC indique à son tour qu'il faut privilégier la connaissance des prélèvements industriels (et AEP) compte tenu du volume global prélevé par les industriels (20Mm<sup>3</sup>) et de la faible portée des économies qui pourraient être réalisées par rapport au 420 Mm<sup>3</sup> réservés à l'irrigation.

M. MEYER souhaite que ce principe de quotas soit néanmoins conservé pour la partie captive de la nappe.

M. RENAULT ajoute qu'il s'agit de trouver un équilibre entre l'évolution économique de l'agriculture et de l'industrie et ce que peut supporter le milieu.

Il est convenu que l'action « Connaissance et suivi des prélèvements » soit ajoutée dans l'enjeu « gestion quantitative » des préconisations du SAGE.

Le document joint au présent compte rendu présente la proposition finale retenue par le bureau de CLE suite aux discussions. Cette proposition de rédaction sera envoyée aux DIREN Centre et Ile de France ainsi qu'aux agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Ce courrier sera accompagné de la liste des nouveaux points nodaux proposés par le comité de pilotage de l'étude de caractérisation hydrologique des rivières exutoires de la nappe de Beauce afin qu'ils soient repris dans les SDAGE.

M. VERLEY souligne que la station pressentie comme point nodal sur la Cisse est le site de Coulanges. L'Etat s'est engagé à installer la station et à en faire le suivi.

### **3/ Point n° 3 : Avis du bureau sur le projet de programme de mesures Seine-Normandie**

Mme MORIN présente les remarques de la cellule animation du SAGE sur le projet de programme de mesures. Quelques remarques sont prises en note. Le document corrigé (document joint) sera envoyé à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Mme MORIN fait également le point sur l'avancée des SDAGE et les différentes étapes de la concertation (diaporama joint). Elle précise qu'il y a un léger décalage dans les calendriers d'élaboration des SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne mais que les 2 projets de SDAGE et programmes de mesures associés pourront être envoyés mi-mai aux membres du bureau pour examen et avis en juin.

#### **4/ Point n°4 : CCTP pour la rédaction du SAGE**

Mme MORIN présente le contenu et le calendrier de la phase de rédaction du SAGE (diaporama joint). Elle rappelle que le rôle du bureau d'étude se limite à la rédaction des documents constitutifs du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion durable de la ressource et Règlement). La concertation sera menée par la cellule animation du SAGE.

Compte tenu de l'heure avancée et du fait que les personnes présentes n'ont pas eu le temps de prendre connaissance du CCTP, les remarques éventuelles seront transmises à la cellule animation avant le 30 avril 2007. Ces remarques seront intégrées dans le document final (document joint).

#### **Prochaines réunions du bureau :**

- **le jeudi 10 mai à 14h00** : Présentation des travaux des SAGE de l'Huisne et de la Vilaine sur l'organisation de la mise en œuvre d'un SAGE
- **le mardi 12 juin à 9h30** : Avis projets de SDAGE et programmes de mesures Loire-Bretagne et Seine-Normandie

## LISTE DES MEMBRES DU BUREAU PRESENTS le 23 mars 2007

### <sup>er</sup> 1 collègue : collectivités

- Mme BEVIERE Présidente de la CLE
- M. BINANT SIARCE, Vice président de la CLE
- M. ROBERT Maire de Viabon, Vice président de la CLE
- M. RENAULT PNR du Gâtinais Français
- M. PELE Maire de Congerville Thionville
- M. COCHET Maire de Villeromain

### <sup>ème</sup> 2 collègue : usagers

- M. KIRGO UFC Que choisir
- M. LIROCHON Chambre d'agriculture d'Eure et Loir

### <sup>aine</sup> 3 collègue : Etat

- Mme JOVY Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. VERLEY représentant M. le Directeur Régional de l'Environnement du Centre
- Mme DERIVIERE représentant M. le Directeur Régional de l'Environnement d'Ile de France
- M. MEYER représentant M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret

Ont également assisté à la réunion :

- Christine MORIN Animatrice du SAGE Nappe de Beauce
- Sophie De RUYVER Animatrice du SAGE Nappe de Beauce
- M. LELUC Syndicat des irrigants du Loiret
- Mme TOLLIE SIARCE